Image not found or type unknown

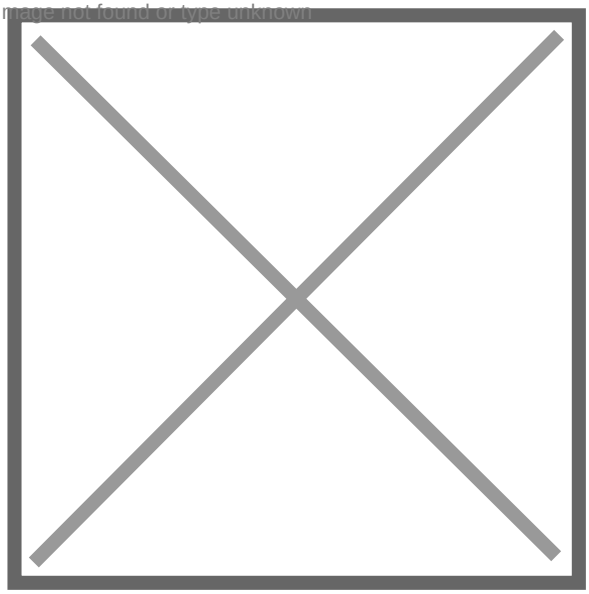

Licenciement pour faute grave

Par **kinkajou2001**, le **03/02/2010** à **13:34**

Bonjour,

Je suis salariée dans le Nord, dans une association. Je travaille pour un des établissement de cette association en temps que kinésithérapeute depuis septembre 2003, je soigne des enfants polyhandicapés.
Il y a presque 3 semaines, alors que j'étais en congé maladie, je reçois une lettre venant du directeur général de l'association me spécifiant, je le cite : « des éléments relatifs a votre comportement professionnel ont été portés à notre connaissance. Nous envisageons de prendre à votre égard une sanction pouvant aller jusqu'au licenciement. » et je suis convoquée à un entretien préalable pour qu'on m explique mes griefs.
J'apprend entre temps que je ne suis pas la seule dans les cas, trois de mes collègues (ergothérapeute, orthophoniste, amp) sont aussi concernées. Nous contactons les délégués du personnel pour en savoir un peu plus, mais pas moyen d'avoir des réponses claires. Nous sommes 4 collègues qui s'entendent bien et qui ne se laissent pas toujours faire par la direction, on « dérange ». Nous avons aussi parfois eu des accros avec les autres collègues, mais toujours pour défendre notre boulot… Ainsi, nous pensons très vite a un règlement de compte entre collègues.
Nous passons chacune nos entretiens préalables, et il en ressort que nous sommes accusées de choses fausses, qu'il y a 8 personnes qui ont signé, nous n'avons pas les noms mais il ne peut s'agir que du reste de l'équipe de la section. Les accusations sont toutes plus ridicules les une que les autres : une de nous exciterait les enfants et taperait sur les casseroles pour faire du bruit, une autre lancerait des ballons à la tête des enfants, éclabousse les enfants après s'être lavé les mains, l'autre ne respecterait pas la formation déglutition que nous avons eue, je ne respecterait pas le rythme des enfants (j ai un nombre de prescriptions faites par le médecin de rééducation fonctionnelle à respecter, par conséquent je suis bien obligée de prendre les enfants sur le temps dit « de sieste », mais ce sont des enfants qui ne font pas la sieste), j'aurais des réactions de dégout envers les enfants qui salivent, toussent ou éternuent

(je ne sais pas ce que je ferais là si c était les cas, car je suis aussi amenée a faire des kiné respiratoires..)…. Voilà le genre d'accusations qui nous ont été reprochées lors de l'entretien préalable, et qui sont évidemment fausses. Nous nous sommes chacune défendues, mais sans en dire trop.
Une de mes collègue est salariée dite protégée c

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés